

**MESSIEURS LES MEMBRES DU CONSEIL DES MINISTRES  
DE LA BANQUE CENTRALE DES  
ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST  
- BCEAO -  
AVENUE ABDOULAYE FADIGA  
DAKAR**

**- BCEAO -  
BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE  
DE L'OUEST**

\*\*\*\*\*

**RAPPORT D'OPINION**

Messieurs les Membres du Conseil des Ministres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil des Ministres de l'UMOA en date du 24 Octobre 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la BCEAO à savoir le bilan, le compte de pertes et profits, le tableau de variation des capitaux propres, le tableau des flux de trésorerie et les notes annexées aux états financiers, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Notre mission de Commissaire Contrôleur comporte l'audit des comptes du Siège de la BCEAO, de ses Représentations, du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA et de la centralisation des comptes des Directions Nationales eux-mêmes audités par les Contrôleurs Nationaux des différents pays membres de l'UMOA.

***Responsabilité du Management relative aux états financiers***

Le Management est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers conformément aux principes et méthodes comptables tels que définis dans les notes aux états financiers, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

.../...

## **Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Notre audit a été effectué conformément aux normes internationales d'audit telles que définies par l'IFAC et a comporté toutes les diligences que nous avons jugées nécessaires, compte tenu de l'utilisation pour ce qui concerne les Directions Nationales, des travaux réalisés sous leur responsabilité par les Contrôleurs Nationaux.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les différentes rubriques des états financiers. Un audit consiste également à apprécier que les principes comptables ont fait l'objet d'une application constante, que les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes sont raisonnables, et à apprécier la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous pensons que nos travaux de contrôle peuvent valablement servir de base à l'expression d'une opinion sur les états financiers de la Banque Centrale.


## **Opinion**

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la BCEAO au 31 décembre 2013, sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes et méthodes comptables définis dans les notes aux états financiers.

## **Paragraphe d'observation**

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous attirons votre attention sur ce que la BCEAO a procédé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à la réévaluation de ses terrains et de ses constructions. L'écart de réévaluation d'un montant de FCFA 202 108 millions a été porté aux capitaux propres de l'Institution conformément aux principes et méthodes comptables définis dans les notes aux états financiers.

Fait, à Dakar le 14 mai 2014

  
*S. Dieye*